

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 27/2018

chargée de l'examen du rapport-préavis N° 2017/53
« Réponse à sept postulats sur le thème de la mobilité »

Présidence :	M. Daniel Dubas
Membres présent-e-s :	M. Valéry BEAUD M. Gianfranco GAZZOLA (remplace M. Rivola) M. Yvan SALZMANN Mme Latha HEINIGER Mme Anne-Françoise DECOLLOGNY (remplace M. Corboz) M. Stéphane WYSSA M. Jean-François CACHIN M. Claude CALAME (remplace M. Pain) M. Philipp STAUBER M. Axel MARION
Membres excusé-e-s :	Mme Sandrine Schlienger
Représentant-e-s de la Municipalité :	Mme Florence GERMOND, FIM M. Patrick ETOURNAUD, RM M. Nicolas WAELTI, SG SIL
Notes de séance :	M. Claude GIGANDET

Lieu : Place Chauderon 9, salle de conférence FIM
Date : 19 mars 2018
Début et fin de la séance : 8h00-9h15

Introduction

Sur proposition du président, la commission accepte de ne pas faire un débat général sur la mobilité en ville. Les postulats concernent des thématiques relativement spécifiques.

1. Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour un prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux »

Le postulant regrette que l'arrivée du futur tramway soit en cul-de-sac, en plein centre-ville, et que la Municipalité n'ait pas imaginé son prolongement en direction de Bellevaux. Celui-ci aurait permis de réaliser des requalifications de certains axes routiers, dont notamment la rue Centrale, la rue St-Martin et la rue de la Borde. Cependant, il comprend la priorisation dans la mise en œuvre de différentes réalisations contenues dans le PALM.

Dans le cadre de la discussion, un commissaire regrette la décision de réaliser le m3, projet qu'il juge trop coûteux. Cet avis n'est pas partagé par d'autres commissaires, qui estiment que la réalisation du m3 est prioritaire.

La représentante de la Municipalité affirme qu'elle met effectivement l'accent sur la réalisation des projets déjà annoncés et pour lesquels un cofinancement est prévu, comme notamment le m3, pour lequel la Confédération devrait en principe participer à raison de 100 millions de francs. De plus le respect des limites du plan des investissements de la ville impose de reporter le prolongement du t1.

Décision de la commission : La commission accepte la réponse au postulat Beaud par 6 oui, 1 non et 4 abstentions.

2. Réponse au postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts « Un m2 à l'heure de son temps »

Le postulant est quelque peu déçu de la réponse de la Municipalité et propose de la refuser. Une prolongation des heures de service du m2 ne remettrait pas en cause l'existence des deux autres services que sont le Taxibus et le « bus pyjama ». De plus, il questionne la nécessité de disposer d'autant d'heures consécutives pour la maintenance et se demande si la formation ne pouvait pas se faire en parallèle avec la maintenance. Enfin, il ressort que 35 trains arrivent à Lausanne entre la fermeture du m2 à la gare de Lausanne et sa réouverture tôt le matin. Finalement, une prolongation de l'ouverture lui paraît économiquement faisable, cette mesure ne représentant que 0.1% du budget annuel des tl.

Dans la discussion, il est relevé que la mesure proposée par le postulant serait réalisable, mais en contradiction avec la politique de la ville de réduire les horaires des établissements publics nocturnes.

Selon la représentante de la Municipalité, le coût d'une telle mesure serait loin d'être négligeable. De plus, cette mesure ne serait plus possible dès 2020, et il ne serait pas pertinent de proposer un tel dispositif pour une si courte durée. Après la mise en service du m3, un concept global sur la desserte de nuit sera proposé, en partenariat avec les tl.

Décision de la commission : La commission accepte la réponse au postulat Wyssa par 9 oui, 1 non et 1 abstention.

3. Réponse au postulat de Mme Myrèle Knecht et consorts « Pour rapprocher quartiers d'Entre-Bois et du Vieux-Moulin - Demande étude faisabilité d'un moyen pour valoriser et raccourcir cheminement entre Entre-Bois et Vieux-Moulin/Pontaise par un chemin praticable été comme hiver »

Les commissaires sont globalement très satisfaits de la réponse de Municipalité. La mesure proposée figure dans le PALM 2016, plus précisément dans le paquet de mesures cofinancées en faveur de la mobilité douce, et elle devrait se réaliser entre 2019 et 2023.

Il se pose la question de la sécurisation du tracé des passerelles pour les écoliers. La représentante de la Municipalité affirme que les normes et exigences en vigueur seront respectés pour les cheminements en forêt, et que pour les passerelles, les critères standards seront appliqués selon l'esprit du préavis 2017/02 (itinéraires piétons et cyclistes).

Décision de la commission : La commission accepte la réponse au postulat Knecht à l'unanimité des membres présents.

4. Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin et consorts « Un trottoir entre le N°1 et le N°15 de la route de Praz-Gilliard à Vers-chez-les-Blanc est-il réalisable ? »

Le postulant propose d'accepter la réponse de la Municipalité. Si le projet lui semble globalement réalisable, il exprime des doutes sur le fait de ne pas prévoir un déneigement du trottoir et sur les futures contraintes pour l'exploitation agricole sur cette parcelle. Enfin, il s'interroge sur les coûts de l'opération et se demande pourquoi il ne serait pas possible d'agir sur la chaussée par la pose d'une bande de couleur.

Dans la discussion, les commissaires reviennent sur la question d'une éventuelle compensation de la zone agricole touchée par ce projet, qui ne serait probablement pas nécessaire, et sur l'idée de mettre en place une zone de rencontre, qui leur semble être une piste de réflexion particulièrement intéressante correspondant au mieux à la politique de cohabitation de l'espace public mené par la ville.

La représentante de la Municipalité réaffirme que ce projet est de compétence municipale et que son financement est d'ores et déjà assuré, par le préavis sur les itinéraires piétonniers et cyclables voté par le Conseil communal.

Décision de la commission : La commission accepte la réponse au postulat Cachin par 6 oui, 0 non et 5 abstentions.

5. Réponse au postulat de M. Johan Pain « Améliorer et sécuriser les conditions de déplacement des piétons en garantissant des itinéraires réservés dans les rues, places, zones et chemins forestiers »

Le postulant n'ayant pas pu participer aux travaux de la commission, la parole n'a pas été demandée.

Décision de la commission : La commission accepte la réponse au postulat Pain par 10 oui, 0 non et 1 abstention.

6. Réponse au postulat de M. Daniel Dubas « Remonter la pente avec des vélos-cargo électriques à Lausanne »

Le postulant se déclare très satisfait du lancement du projet « carvelo2go » à Lausanne. Il a pu assister à son lancement lors de la Semaine de la mobilité en septembre 2017. Il s'exprime par ailleurs en faveur d'une future extension du réseau et d'une augmentation du nombre de vélos-cargo électriques disponibles à Lausanne et dans l'agglomération. Cependant, il souhaite savoir pourquoi la Municipalité n'a pas poursuivi la seconde proposition du postulat, celle de lancer un projet-pilote avec des PME et organisations de la société civile.

La représentante de la Municipalité confirme que, pour l'instant, uniquement la piste « carvelo2go » a été poursuivie. La Municipalité souhaite développer davantage le projet dans l'avenir, mais il manque encore un peu de recul depuis la mise en place du projet.

Décision de la commission : La commission accepte la réponse au postulat Dubas à l'unanimité des membres présents.

7. Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet « Subventions communales pour l'achat de vélos et de batteries électriques : stopper la politique de l'arrosoir qui bénéficie aux citoyens aisés ! »

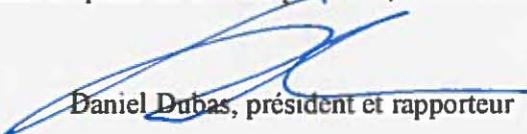
Au nom du postulant, un commissaire estime que la réponse va dans le sens opposé de la demande, et qu'il la refusera par conséquent.

La majorité de la commission estime qu'il est important et nécessaire que la ville encourage la transition vers des modes de transport plus écologiques par des mesures incitatives. Cependant, il y a un désaccord sur la question de savoir s'il faut soutenir l'ensemble de la population, donc également les personnes disposant d'un revenu élevé, ou seulement les personnes de condition économique plus modeste.

La représentante de la municipalité rappelle que le financement découle du prélèvement d'une taxe sur l'électricité qui alimente un fonds, et que celui-ci est en principe à vocation universelle. Dans le cadre de l'enveloppe budgétaire actuelle (environ 500'000 de francs par année), elle estime par contre qu'il serait possible d'aider encore davantage les personnes ayant les revenus les plus faibles, en attribuant des subventions supplémentaires aux personnes bénéficiant de subsides de la LAMAL.

Décision de la commission : La commission accepte la réponse au postulat Voiblet par 8 oui, 3 non et sans abstention.

Lausanne, le 7 juillet 2018


Daniel Dubas, président et rapporteur